

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

19

**Préservation et restauration
des patrimoines naturels**

La richesse des écosystèmes qui nous entourent constitue une formidable source d'inspiration pour l'être humain, que ce soit par l'observation contemplative, scientifique ou artistique. Ce patrimoine naturel est une ressource non renouvelable, il est donc de notre devoir de le préserver pour le transmettre aux générations futures.

*« Les primevères et les paysages ont un défaut grave : ils sont gratuits.
L'amour de la nature ne fournit de travail à nulle usine. »*

Aldous Huxley

*« Quand le dernier arbre aura été abattu, quand la dernière rivière aura été empoisonnée,
quand le dernier poisson aura été pêché, alors on saura que l'argent ne se mange pas. »*

Geronimo

► NOUS FAISONS NÔTRES LES PROPOSITIONS POUR LA BIODIVERSITÉ ÉLABORÉES PAR LE COLLECTIF CITOYEN POUR UNE DÉMOCRATIE DURABLE

Notre programme pour la préservation et la restauration des patrimoines naturels s'inspire des mesures pour la biodiversité proposées par le *Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable* dans le document intitulé « *Une transition écologique transverse vers une société soutenable et résiliente* », ainsi que de propositions collectées auprès d'associations et de bénévoles.

Notamment, nous entreprendrons **6 chantiers** dont les principes nous semblent pertinents :

1. Préserver la biodiversité

Mise en place, en concertation avec les acteurs des filières concernées, de réglementations et de politiques fiscales incitatives en faveur de la biodiversité, accompagnées d'une suppression des subventions nuisibles à l'environnement et à la biodiversité.

Beaucoup de scientifiques considèrent que nous vivons aujourd'hui la sixième grande crise d'extinction d'espèces vivantes, entraînée par l'action de l'homme et la voracité d'un système économique prédateur des ressources naturelles et du vivant.

2. Réformer les politiques d'aménagement du territoire afin de mieux prendre en compte la protection des écosystèmes et la conservation des sols

Nouvelles politiques de lutte contre l'étalement urbain. Renforcement de la trame verte et bleue, et des corridors écologiques. Implication des citoyen-ne-s.

3. Initier un programme de protection de la mer et des écosystèmes qu'elle accueille

Ce programme s'appuiera sur des réglementations plus strictes de la pêche industrielle, ainsi que sur le renforcement des espaces protégés.

4. Lancer un plan de préservation des forêts et de leurs écosystèmes

Faire une priorité de la protection de la biodiversité spécifique aux forêts.

5. Initier un programme de lutte contre la perte de patrimoine naturel à l'échelle internationale

La France doit montrer l'exemple et coopérer avec les autres pays afin de conserver le patrimoine naturel commun.

6. Permettre aux citoyen-ne-s de contribuer à la protection de notre patrimoine naturel

Proposer des programmes spécifiques pour impliquer et éduquer les citoyen-ne-s.

► **« Une transition écologique transverse », programme du Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD) : voir <http://tiny.cc/transition-ecologique>**

► PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES FACE AUX INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES OU (GÉO)POLITIQUES DE COURT TERME

Donner aux parcs nationaux et aux parcs naturels régionaux (PNR) un rôle de chefs de file dans la préservation des patrimoines naturels, car ils sont garants d'une vision responsable de long terme, à l'interface des territoires directement concernés par la conservation des paysages et écosystèmes. Il faut donc aussi renforcer les synergies avec les communes et communautés de communes.

Impliquer les PNR dans la gestion inter-schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Soutenir les projets de création de nouveaux PNR.

Valoriser les réserves de biosphère, les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux comme lieux privilégiés d'expérimentation de nouvelles approches permettant de réconcilier développement économique, bien-être humain et préservation du patrimoine naturel dans une démarche fondatrice d'une nouvelle solidarité écologique. Lancer des appels à projets favorisant la concertation locale pour des projets de territoire, la mobilisation des acteurs économiques et l'expérimentation de démarches innovantes (économie circulaire, recapitalisation écologique, filières locales durables, etc.).

Subventionner la création de Groupements d'intérêt économique et Environnemental (GIEE), notamment au sein des PNR.

Accorder une priorité haute à la préservation des écosystèmes de toute la France, y compris dans les Outre-mer : forêts humides subtropicales et tropicales, mangroves, herbiers marins et formations coralliennes, immenses espaces littoraux et maritimes comptent parmi nos richesses nationales au même titre que les écosystèmes de l'Hexagone. Il nous faut chérir ces merveilles et accorder suffisamment de moyens aux acteurs locaux pour qu'ils puissent assurer leur préservation durable.

Les beautés naturelles telles le Piton de la Fournaise, la barrière de corail antillaise ou les atolls polynésiens font tout autant partie du patrimoine de la France que le Mont Blanc, la Camargue ou le cirque de Gavarnie et, du point de vue écologique, c'est là-bas que résident les plus grands trésors en matière de biodiversité.

Prendre l'initiative d'une conférence internationale dont l'objectif sera de sanctuariser l'Arctique.

Mettre un terme définitif au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et privilégier un nouvel aménagement de l'aéroport actuel de Nantes-Atlantique. Étudier des projets alternatifs, tel que le prolongement de la ligne à grande vitesse.

Refuser l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire français pour éviter la pollution des eaux et laisser dans le sol les ressources fossiles fortement émissives. Cela permettra aussi de préserver nos paysages face à une exploitation industrielle qui ruinerait le patrimoine naturel.

► ÉLABORER UN PLAN NATIONAL DU PAYSAGE

Engager l'élaboration d'un plan national interministériel portant sur les paysages du quotidien. Ce travail sera accompli en coordonnant les ministères en charge de l'écologie, du logement et de l'égalité des territoires, de la culture et enfin de l'agriculture, et il associera notamment les collectivités territoriales, des citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. modalités p. 6 du livret thématique n° 1, « Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens ») et des représentant-e-s du monde associatif.

► PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES MARINES EN PROTÉGÉANT LEURS HABITATS NATURELS

Créer de nouveaux sanctuaires marins et renforcer la protection des existants.

La France ayant le deuxième plus grand espace maritime au monde, elle doit être exemplaire et nourrir l'ambition d'avoir le premier domaine maritime protégé.

Instaurer un plan de lutte ambitieux contre les déchets maritimes (sensibilisation, prévention, nettoyage des littoraux, etc.).

► DONNER LES MOYENS POUR TENIR LES ENGAGEMENTS EXISTANTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Créer un Conservatoire de la Biodiversité, établissement public à l'image du Conservatoire du Littoral, chargé de reconstituer la richesse naturelle des « Communs ».

Garantir que l'Agence française pour la biodiversité (AFB) soit dotée de moyens à la hauteur des enjeux et puisse réussir sa mission. Assurer que ses travaux soient pris en compte dans les politiques publiques.

Soutenir l'application de la législation européenne existante (directives Oiseaux et Habitats notamment) afin d'atteindre les objectifs européens pour 2020 en matière de biodiversité.

Réexaminer la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, et plaider pour l'annulation de sa révision datée du 31 janvier 2017 : les dérogations permettant le mitage des communes littorales doivent être abrogées, dans une optique de conservation des patrimoines et des écosystèmes côtiers.

Reconnaître le commerce illégal d'espèces sauvages comme un crime et s'assurer de la mise en place de sanctions adaptées et de la sensibilisation des magistrats.

Créer des sanctions pénales dissuasives pour la mise sur le marché de bois illégal.

Mettre fin immédiatement à la niche fiscale dont bénéficie encore l'huile de palme.

Mener une refonte complète de la réglementation d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytosanitaires. Intégrer les données scientifiques récentes et les avancées des technologies analytiques dans une réglementation dont le pivot, la DL 50 (dose létale 50) a plus de 40 ans. Cela permettrait la prise en compte des effets des micro/nanodoses récurrentes bien inférieures à la DL50 (par ex. : perturbateurs endocriniens).

Interdire immédiatement les pesticides aux effets nocifs sur les pollinisateurs, notamment les néonicotinoïdes connus, mais également les nouveaux néonicotinoïdes « cachés » tels que le *Sulfoxaflo* ou le *Flupiradifurone*.

► DÉVELOPPER UNE FISCALITÉ INCITATIVE

Mettre en place des mesures fiscales incitatives pour encourager la prise en compte de la biodiversité par les acteurs économiques et les particuliers.

Supprimer les aides publiques néfastes pour la biodiversité sur la base des préconisations du *Centre d'analyse stratégique* :

- « **Les aides publiques dommageables à la biodiversité** »
<http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/rapport-les-aides-publiques-dommageables-la-biodiversite.html>

Les ressources dégagées permettront de développer des projets de sauvegarde.

► CRÉER DAVANTAGE DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET DE RÉSERVES D'HABITAT

Introduire systématiquement un volet biodiversité dans les documents d'urbanisme.

Intégrer le réseau écologique (notamment les zones humides) dans les documents d'aménagement et de planification du territoire et dans les documents d'urbanisme.

Recréer des « langues et îlots d'interpénétration verte », des zones agroécologiques et de véritables espaces de continuité écologique (ECE) au sein et autour des agglomérations. Les communes pourront mobiliser ces ECE, à l'instar des Espaces Boisés Classés (EBC), dans le cadre de leur PLU.

Introduire des critères de bio-conditionnalité dans les appels d'offre publics.

Intégrer à la trame verte et bleue des territoires ré-ensauvagés, notamment parmi les territoires qui ne sont plus habités ou dont l'exploitation agricole n'est plus rentable.

Mener un inventaire des anciens sites industriels et évaluer leur potentiel de reconversion, pour transformation en espaces naturels, sauvages ou gérés par l'homme.

Mettre en place des corridors écologiques :

- Contribuer à la préservation de la biodiversité en permettant le déplacement nécessaire des espèces
- Cartographier précisément les zones de connectivités suffisantes ou en dysfonctionnement composant l'ensemble de l'infrastructure naturelle du territoire, permettant d'apprendre à connaître et à comprendre ce réseau écologique
- Créer un support de concertation qui puisse orienter au mieux les décisions aux différents échelons des politiques d'aménagement

Organiser avec les patrouilleurs des services routiers et autoroutiers un recensement des animaux (mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens) victimes de la circulation routière. Ces données seront ensuite cartographiées pour identifier les secteurs accidentogènes pour la faune, et serviront de base pour l'installation d'infrastructures spécifiques : barrières le long des routes, écoducs, couloirs routiers, tunnels adaptés...

Subventionner :

- La plantation d'arbres, notamment fruitiers, dans les paysages agricoles
- La préservation et la création de mares
- L'introduction, dans tous les paysages agricoles, de haies de bandes enherbées avec des mélanges favorables aux insectes pollinisateurs

Rétribuer les acteurs locaux mettant en œuvre ces mesures pour leur action de valorisation du paysage et pour le gain d'attractivité du territoire résultant, pour le renforcement de la trame verte et l'amélioration de la biodiversité.

► LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Mettre en place une politique foncière adaptée pour stopper l'artificialisation des sols afin de préserver à la fois les milieux naturels et les territoires agricoles et forestiers. En particulier, mettre en place une fiscalité incitant à densifier les centres-villes plutôt que de transformer des terres agricoles ou des espaces naturels en lotissements en périphérie des agglomérations. En cas de changement d'usage de terres agricoles, appliquer une taxe dissuasive sur la plus-value.

Inscrire dans la loi la protection des terres agricoles sur le long terme.

Rendre obligatoire l'établissement d'un diagnostic biodiversité avant tout changement d'affectation des sols, à l'instar du diagnostic énergie en matière de bâtiments.

Engager une grande réforme du droit de l'urbanisme, qui doit évoluer pour devenir un droit d'aménagement et de gestion durable du territoire, le PLU devenant un PLAGES (Plan Local d'Aménagement et de Gestion de l'Espace et des Sols) portant sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal.

► DÉVELOPPER UNE PÊCHE SOUTENABLE

Durcir la réglementation de la pêche industrielle qui détruit les habitats marins et remettre en question les techniques de chalutage profond, de filets dérivants, de palangres et de dispositifs de concentration de poissons par onde (DCP) sur le domaine maritime national.

Mettre à jour les règles d'évaluation et les clefs de répartition des totaux admissibles de captures (quotas de pêche) pour coller aux réalités écologiques. Réviser les unités de gestion halieutiques pour les réaligner sur les unités biologiques fonctionnelles afin de permettre une gestion durable des ressources.

Mettre en place une fiscalité incitative pour les pêcheurs :

- Supprimer les subventions à la pêche industrielle
- Moduler la taxe professionnelle en fonction de la protection du littoral par les pêcheurs locaux
- Mettre en œuvre une taxation carbone et un système bonus/malus sur les sociétés de production de poissons

► GARANTIR QUE LA GESTION DES FORÊTS EXPLOITÉES SOIT DURABLE ET PLUS PROCHE DE LA NATURE

Former les acteurs pour soutenir la préservation de la biodiversité forestière en dehors des zones protégées. Suivre l'évolution de la biodiversité forestière.

► ÉDUCER, FORMER ET SENSIBILISER AU LIEN À LA NATURE

Concevoir et lancer un programme de sensibilisation au lien à la nature, à l'écologie (en tant que science) et à l'éthique : ce programme sera mené à l'école, dans les services publics et à l'occasion de campagnes d'information grand public qui mettront l'accent sur les interdépendances existant entre les humains et le reste du vivant, entre le bien-être de nos sociétés et les services rendus par la biodiversité, et qui inciteront à des évolutions comportementales. Il fera appel à des partenariats entre parcs naturels régionaux et établissements scolaires.

Sensibiliser à la connaissance, au lien à la nature et au respect du vivant dès l'école maternelle et tout au long de la formation des élèves : la « biophilie » est un élément crucial de l'évolution culturelle nécessaire pour rendre nos modes de vie compatibles avec ce que la Terre peut durablement offrir.

Ouvrir des observatoires écocitoyens de la biodiversité. Sensibiliser et fédérer les habitants autour de la biodiversité, partager avec eux la connaissance des richesses de leur territoire.

Utiliser l'écotourisme comme levier pour promouvoir la biodiversité et le respect des habitats naturels. En particulier, au travers d'une démarche concertée de valorisation touristique, aider à la préservation des zones humides via le tourisme ornithologique.

Prenons exemple sur le Parc national de Doñana, en Andalousie, refuge pour plus d'un demi-million d'oiseaux d'eau, qui attire annuellement plus de 400 000 visiteurs.

Généraliser la Charte européenne pour le tourisme durable dans les espaces protégés : il s'agit d'un outil de gestion pratique visant à assurer que le tourisme contribue au développement économique, social et environnemental équilibré des espaces protégés en Europe. Faciliter l'adoption systématique de cet accord aujourd'hui volontaire.

► FAVORISER LES INITIATIVES CITOYENNES AUTOUR DES ESPACES PROTÉGÉS

Créer et promouvoir un statut de « Réserve d'Initiative Citoyenne » destiné aux particuliers qui souhaiteraient s'engager à titre individuel dans la mise en place d'aires protégées.

Renaturer les cours d'eau en concertation et coordination avec les riverains. Réaliser des travaux de restauration des cours d'eau et de leurs affluents afin de répondre à l'augmentation des pollutions et à l'appauvrissement constaté de la biodiversité.

► LUTTER ACTIVEMENT CONTRE LE BRACONNAGE ET LES TRAFICS POUR QUE LES « ESPÈCES PROTÉGÉES » LE SOIENT RÉELLEMENT

Déployer des moyens de lutte contre le trafic et la commercialisation d'espèces indigènes, notamment les oiseaux : en quelques années, le nombre d'espèces en voie de disparition s'est accru du fait des prélèvements illégaux.

Coopérer avec d'autres pays concernés en matière de lutte contre les trafics.



- **Nous soutiendrons avec fermeté les 88 propositions de la FRAPNA (*Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature*), en les étendant et en les adaptant aux autres régions :**
<http://fr.calameo.com/read/002194176ac7d26d6d3c9>